



Commune de  
**Faverges-Seythenex**

**DELIBERATION n° Del.2026-VI-58**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**Le 16/04/2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 5  
- absents ou excusés : 0  
- votants : 33

**PRESENTS** : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Nadège RAT, Arnaud GARNIER, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Coralie LUCAS, Quentin DUNAND, Elke PIJCK, Jean-Louis MERLE, Florence BOTALLA-GAMBETTA, Charlyne BINET, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIÈRE, Stéphane GAILLARD, Martine BRASSOUD *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Pascal BOULAY a donné procuration à Guillaume GASSIE  
Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Emmanuelle DAVIET  
Pablo CALLEJO a donné procuration à Didier JOSSERAND  
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Cécile MORAT  
Camille LARROUY a donné procuration à Yann GISIN

**ABSENTS** : Néant

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le  
**12 MAI 2026**  
De la publication le  
**12 MAI 2026**

**Désignation de représentants auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE74)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Vu** les articles L2121-33 et L5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les statuts du SYANE ;

Le SYANE, syndicat mixte ouvert, composé d'un groupement de collectivités et d'établissements publics a pour objet l'exercice des compétences suivantes :



- Électricité,
- Gaz,
- Réseaux publics de chaleur ou de froid,
- Éclairage public,
- IRVE/GNV/H2,
- Aménagement numérique – Réseaux de communication électroniques,

- Contribution à la transition énergétique et numérique.  
et peut intervenir dans des domaines d'actions complémentaires.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner trois représentants qui siégeront auprès du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE74) au collège des communes.

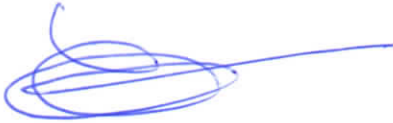
A cet effet, il est proposé les candidatures de Guillaume GASSIE, Pascal BOULAY et Stéphane GAILLARD.

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-  **DESIGNE** Guillaume GASSIE, Pascal BOULAY et Stéphane GAILLARD en qualité de représentants auprès du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE74),
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

**Le Secrétaire de séance,  
Coralie Lucas**



**Le Maire,  
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.